

Paris, le 7 janvier 2020

Fabrice Gombert, élu président du conseil de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

Le Conseil de la Cnam, réuni le 7 janvier 2020, a élu Monsieur Fabrice Gombert à la Présidence du Conseil de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam).

Fabrice Gombert est actuellement Président de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, mandat qu'il conservera en parallèle à celui de la Cnam.

Le nouveau Président de la Cnam a exprimé son émotion et sa profonde reconnaissance pour cette responsabilité qui lui est confiée. Il a également salué la mémoire de l'ancien Président, William Gardey, décédé au mois d'octobre dernier.

Lors de son intervention devant le Conseil de la Cnam, il a indiqué vouloir positionner son mandat dans la continuité de ce qui a été engagé collectivement depuis le début de la mandature en 2018.

Ainsi l'accès aux soins, l'effectivité des droits des assurés, la nécessité d'apporter des réponses de proximité sont clairement des priorités essentielles, qui doivent permettre de répondre aux préoccupations de l'ensemble des publics de l'Assurance maladie. Pour cela, il faut à la fois assurer une protection sociale de haut niveau et un système de santé performant, soutenu et financé.

Le nouveau Président de la Cnam a précisé que la dimension territoriale devient incontournable pour répondre notamment aux enjeux de l'accès aux soins. C'est pourquoi il entend pleinement s'impliquer pour favoriser le dialogue dans les territoires entre les organismes de Sécurité sociale, les professionnels de santé et les Collectivités locales, dans le déploiement notamment des Communautés professionnelles territoriales de Santé (CPTS). Il a souligné la nécessité d'apporter un soutien particulier dans les territoires qui connaissent ou vont connaître dans les années à venir des difficultés très importantes d'accès à un médecin et aux autres professionnels de santé.

L'amélioration continue du service rendu aux assurés reste un enjeu majeur et il conviendra, a-t-il indiqué, de s'assurer de l'effectivité et de la bonne compréhension par tous (assurés et professionnels de santé) des nouveaux droits, avec la mise en place du reste à charge zéro en lien avec les organismes complémentaires et le déploiement de la complémentaire santé solidaire.

La réussite de l'intégration des régimes, largement engagée, constitue un autre dossier de la période, sous les angles simultanés de la qualité du service rendu aux usagers, de la gestion des ressources humaines et de l'attention portée aux salariés de l'assurance maladie et de l'efficacité de la gestion.

Enfin le Président de la Cnam a indiqué qu'il sera du devoir du Conseil de la Cnam de veiller, en étroite et confiante collaboration avec le Directeur général et les services, à la bonne adéquation des réponses de l'Assurance Maladie aux défis et enjeux, en particulier l'accès de tous à des soins de qualité et les équilibres de la démographie et de la répartition des professionnels de santé, afin de maintenir la confiance des français dans un système de santé à haut niveau de solidarité.

Contact présidence Cnam : 01 72 60 18 71